

INVITATION PERSONNELLE  
à participer à une Commission délibérative  
composée de citoyens tirés au sort et de députés

Madame, Monsieur,

En tant que Président du Parlement de Wallonie, j'ai le plaisir de vous annoncer que vous faites partie des 3000 Wallons et Wallonnes sélectionnés au hasard parmi lesquels 30 seront tirés au sort en vue de composer la première Commission délibérative du Parlement de Wallonie.

Vous voulez contribuer aux décisions prises par la Région ? Alors, inscrivez-vous à l'aide du formulaire d'inscription ci-joint, glissez-le dans l'enveloppe et postez-le ! Pas besoin de timbre.

Vous pouvez aussi le scanner et l'envoyer à l'adresse électronique suivante : [courriel@parlement-wallonie.be](mailto:courriel@parlement-wallonie.be).

La Commission délibérative à laquelle vous êtes invité(e) à participer devra formuler des recommandations sur la question suivante :

**« Comment impliquer les Wallonnes et les Wallons dans la prise de décision, de manière délibérative et permanente, en s'inspirant notamment du dialogue citoyen permanent existant en Communauté germanophone qui procède par tirage au sort ? ».**

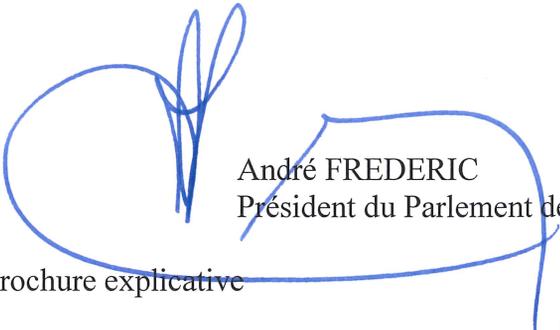
Vous trouverez toutes les informations utiles dans la brochure explicative en annexe.

En cas de question, vous pouvez appeler au **0800.13.188** les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 9h à 17h, en soirée (le mardi et le jeudi) de 17h à 20h et le samedi matin de 9h à 12h. Ce numéro est également accessible à vos accompagnants (si, par exemple, vous êtes en situation de handicap).

Vous pouvez également nous écrire à l'adresse [info@dreamocracy.eu](mailto:info@dreamocracy.eu).

**Cette invitation est strictement personnelle.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



André FREDERIC  
Président du Parlement de Wallonie

Annexes : formulaire d'inscription et brochure explicative

### **Informations sur le traitement de vos données à caractère personnel**

Le traitement de vos données à caractère personnel par le Parlement de Wallonie repose sur les décrets du 20 janvier 2022 relatifs au traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la constitution par le Parlement de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort (*Moniteur* du 8 février 2022).

Aux fins de constituer la commission délibérative, le Parlement de Wallonie s'est adressé au Registre national des personnes physiques pour faire procéder au tirage au sort d'un échantillon de 3000 citoyens parmi les personnes remplissant les conditions pour élire le Parlement wallon.

À ce stade, le Parlement ne dispose pas de vos données à caractère personnel dès lors que le tirage au sort et l'envoi de la présente invitation ont été effectués par l'intermédiaire des services du Registre national.

Si vous répondez positivement à l'invitation qui vous est adressée, le Parlement traitera les données à caractère personnel que vous aurez communiquées par le biais du formulaire de réponse en vue de procéder au second tirage au sort afin de constituer la commission délibérative conformément aux décrets précités.

Le Parlement ne communiquera vos données à caractère personnel qu'aux experts et au prestataire de services qui assistent le Parlement et dans le but de mener à bien la constitution de la commission délibérative.

Ces intervenants sont soumis à un devoir de confidentialité.

Si vous êtes sélectionné(e) au terme du second tirage au sort, le Parlement pourra s'adresser au Registre national des personnes physiques aux fins de vérifier que les conditions de participation à une commission délibérative subsistent dans votre chef.

Les données à caractère personnel nécessaires à la gestion de la commission délibérative (principalement vos nom et prénom(s), coordonnées et numéro de registre national) seront également traitées par le Parlement.

Les données à caractère personnel traitées en vue de la constitution et de la gestion de la commission délibérative ne seront pas conservées plus de trois mois suivant la fin de la mission de la commission délibérative.

Le responsable du traitement est le Parlement de Wallonie dont le Greffe se situe square Arthur Masson, 6 à 5012 Namur (courriel@parlement-wallonie.be).

En application de la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de vos données. Toute demande d'exercice de ces droits doit être adressée au Parlement par courrier à l'adresse postale suivante : Parlement de Wallonie, DPO, square Arthur Masson, 6 à 5012 Namur ou par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@parlement-wallonie.be

Il vous est également possible, si vous estimez être victime d'une violation des droits qui vous sont conférés par la réglementation en vigueur, d'introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données (www.autoriteprotectiondonnees.be).